

Les épreuves du concours ont été définies par l' [arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel](#)

Langues vivantes :

Les épreuves ont pour référence le programme d'enseignement de langues vivantes étrangères dans les classes préparatoires au CAP et au baccalauréat professionnel.

Lettres :

Les épreuves ont pour référence les programmes de français du lycée professionnel (CAP et baccalauréat professionnel).

Pour l'épreuve orale d'admission, les textes proposés à l'étude des candidats seront extraits des six œuvres suivantes :

- Pierre de Ronsard, *Second livre des Sonnets pour Hélène*
- Jean Racine, *Phèdre*
- Antoine Pré vost, *Manon Lescaut*
- Charles Baudelaire, *Le Spleen de Paris. Petits poèmes en prose*
- Albert Camus, *Caligula*
- Leïla Slimani, *Le parfum des fleurs la nuit*